bordeaux euratlantique
Un nouveau patrimoine commun

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
Pôle opérations & aménagement

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Accord-cadre de travaux – Secteur Saget

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026T-PA0015
Date limite de remise des plis	11 / 12 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 12
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 14

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Représentant : Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat

Adresse :
EPA - Bordeaux Euratlantique
2 rue Philippe Jolly – CS 41717
33081 Bordeaux CEDEX

Téléphone : 05 57 14 44 80
SIRET : 52174744400052
Site internet : https://www.bordeaux-euratlantique.fr/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord-cadre de travaux – Secteur Saget**

Travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de l'opération Canopia à Bordeaux.

Code CPV	Libellé CPV
45233140-2	Travaux routiers
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Accord-cadre de travaux – Secteur Saget
Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
Type de contrat	Accord-cadre mixte mono-attributaire de travaux
Structure	3 lots
Lieu d'exécution	Bordeaux
Durée	48 mois
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Forme des prix	Prix révisables (formule) Prix unitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 - Voirie et réseaux divers – mixte, sans minimum et avec maximum : *Démolitions - Terrassements – Assainissement – Exploitation sous chantier – DESC Signalisation – Mobilier – Petite maçonnerie – Revêtements (yc béton et surfaces modulaires) - Réseaux secs – AEP – Terrassement en tranchée pour l'arrosage sous voirie et trottoirs* - montant maximum 3 600 000,00 € HT (CPV 45233140-2 : Travaux routiers)	48 mois à compter de la notification du contrat
Lot	Lot n°2 – Équipements électriques – mixte, sans minimum et avec maximum : *Eclairage – SLT- Contrôle d'accès* - montant maximum 500 000,00 € HT (CPV 45316110-9 : Installation de matériel d'éclairage public)	48 mois à compter de la notification du contrat
Lot	Lot n°3 – Espaces verts - mixte, sans minimum et avec maximum : *Sols fertiles – Plantations – Mobilier, serrurerie spécifique EV – Arrosage en totalité (sauf terrassements sous voirie et trottoir)* - montant maximum 850 000,00 € HT (CPV 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts)	48 mois à compter de la notification du contrat

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Pièces relatives à la consultation :
- Règlement de la consultation
- Attestation de visite sur site
- Liste des pièces détaillée

Pièces administratives :
- CCAP
- Annexes CCAP
 1. Formulaires DC1, DC2, DC4 + notices
 2. Pièces comptables types et modèles EPA
 3. Gestion SSP
 4. Arrêté préfectoral d'autorisation environnemental ZAC SJB
 5. Cahier de prescriptions ERCZAC SJB
 6. Plan BEL2_DSPM_DCE_06C_PLN_synthese
- LOT 1 :
 1. AE AC lot 1
 2. AE MS1 lot 1
 3. AE MS2 lot 1
- LOT 2 :
 1. AE AC lot 2
 2. AE MS1 lot 2

3. AE MS2 lot 2

- LOT 3 :
 1. AE AC lot 3
 2. AE MS1 lot 3
 3. AE MS2 lot 3

Pièces écrites :

- CCTC

Lot 1

- CCTP Lot 1
- BPU Lot 1

Lot 2

- CCTP Lot 2
- BPU Lot 2

Lot 3

- CCTP Lot 3
- BPU Lot 3

Pièces écrites non contractuelles :

Lot 1 :

- DQE Global AC (support de la note prix, cf ci-après)
- DQE MS1
- DQE MS2

Lot 2 :

- DQE Global AC (support de la note prix, cf ci-après)
- DQE MS1
- DQE MS2

Lot 3 :

- DQE Global AC (support de la note prix, cf ci-après)
- DQE MS1
- DQE MS2

Pièces graphiques :

Cf liste de pièce détaillée

Pièces complémentaires :

Cf liste de pièce détaillée

Les pièces suivantes seront transmises au candidat sur demande simple :

A. Plans DWG natifs
B. Réponses des concessionnaires à la DT
C. Annexes CCTC
 1. Géotechnique, Amiante, HAP
 2. PGC
 3. RCFN
 4. Stratégie de dépollution de l'EPA
 5. Charte graphique de l'EPA
 6. Prescriptions BM
 7. Phasage général OPCIC 29.10.26
 8. Procédures de remise en gestion
D. Annexes CCTP Lot 1
 1. Assainissement :
 - Prescriptions generales Etudes et Travaux SABOM 3
 - Recueil de plans d ouvrages types de la Direction de l_Eau
 - Procedures de retrocessions des ouvrages CTA031 et CTA032
 - Precisions Regie de l_Eau BM proces de remise en gestion
 - RV dans PPRI
 - Patrimoine 32
 2. Réglement de voirie :
 - Cahier_des_prescriptions_techniques_permanentes

 - Partie_legale_et_reglementaire
 - Partie_technique
 - Annexes
 3. Signalisation :
 - Prescriptions techniques
 - fiches fevrier 2023

E. Annexes CCTP Lot 2
 1. Signalisation Lumineuse :
 - Cahier technique SLT 2026
 - CCTP SLT_2025
 - DAO_procédure_8_(màj Déc 2025)
 - FUprocédure 8 2025
 2. Eclairage public :
 - Charte Numérotation EP Ville de Bordeaux
 - charte_V2_active

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Accord-cadre, MS1 et MS2**

La présente procédure porte sur l'ensemble de l'accord cadre mais également sur deux marchés subséquents :

- MS 1 – secteur 1 (a,b,c,d) : Abords ilots SAGET DESCAS - Rues SAGET TAUZIA Finitions trottoirs DOMERCQ PALUDATE et TPC
- MS 2 – secteur 2 (a,b) – Abord ilot Terrasse du Méridien - Méridien Parc Descas, trottoir Paludate côté TDM, fin des nouvelles voies entrantes côté tête de pont St Jean

L'objectif de l'acheteur est de mutualiser ces consultations afin de pouvoir notifier les marchés subséquents ci-dessus en même temps que l'accord cadre.

Dans ce cadre, il est demandé aux candidats de compléter et de remettre dans leur offre :

- Les actes d'engagement de l'accord cadre, du MS 1 et du MS 2
- Ainsi que les DQE de l'accords cadre, du MS 1 et du MS 2.

Conformément au CCAP, le titulaire présente pour les marchés subséquents une offre de prix au moins aussi avantageuse que le prix de référence figurant dans l'offre qualificative de l'accord-cadre.

- **Visite sur site :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux.

Le créneau de visite des lieux est fixé au **27/11/2026 à 14h**.

Inscription : le candidat transmet préalablement à la visite, la liste des personnes présentes (Prénom/nom/qualité/entreprise), **avant le 20/11/2026, 16 heures,** à l'adresse mail suivante : sandrine.bagagem@bordeaux-euratlantique.fr. Un accusé de réception sera émis.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Il est fixé les modalités suivantes :

- Point de rencontre : 2, quai de Paludate (devant la station service)
- Visite de site à pied
- Durée : environ 2h

A l'issue de la visite, l'acheteur remet au candidat une attestation de visite que ce dernier inclura ensuite dans son offre.

Les candidats sont invités à préremplir l'attestation de visite.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

<table>
<tr><th>Document</th><th>Descriptif</th></tr>
<tr><td colspan="2">Situation juridique</td></tr>
<tr><td>Déclaration du candidat (DC2)</td><td>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</td></tr>
<tr><td>Lettre de candidature (DC1)</td><td>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Capacité économique et financière</td></tr>
<tr><td>Chiffre d'affaires</td><td>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</td></tr>
<tr><td>Bilans</td><td>Bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi</td></tr>
<tr><td colspan="2">Capacité technique et professionnelle : minima exigés</td></tr>
<tr><td>Qualifications professionnelles</td><td>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Qualifications professionnelles : par lot
<table>
<tr><td>Lot1</td><td>FNTP 1131</td><td>Ouvrages de technicité courante

Autres ouvrages courants de béton armé ou mixtes acier-béton (à l'exclusion des ouvrages nautiques)</td></tr>
<tr><td></td><td>FNTP 2321</td><td>232 Travaux de terrassement courants y compris les travaux de tranchées pour pose de canalisations, les plateformes de faible dimension, bassins d'orage courants et travaux de VRD.

2321En milieu urbain</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Document		Descriptif	
		FNTP 2333	233 Mise en œuvre de matériaux du site traités ou retraités sur place Matériaux traités in situ avec ajout de liants.
		FNTP 321 et 3221	32 Trafic important 150 < TMJA ≤ 750 Poids lourds/jour 321 Assises de chaussées 322 Revêtements en matériaux enrobés 3221 Enrobés classiques
		FNTP 34	341 Chaussées urbaines - Assises de chaussée 3421 Revêtements en matériaux enrobés - enrobés classiques 343 Revêtements en béton coulé en place 345 Pavés et dalles 346 Pose de bordures, chainettes et caniveaux
		FNTP 3612	361 Traitements de surface 3612 Traitements techniques de surface des enrobés
		FNTP 5144	514 Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé (200 mètres minimum) 5144 - Profondeur de tranchée ≤ 3,50m hors nappe phréatique
		FNTP 681	68 Pose de fourreaux 681 Pose de tubes PVC télécom LST
	Lot 2	FNTP 651	65 Éclairage public 651 Travaux neufs
		FNTP 662	66 Signalisation électrique 662 Routes
	Lot 3	QualiPaysage P120	CREATION JARDINS ET ESPACES VERTS
		QualiPaysage A520	Création arrosage intégré

Document	Descriptif
	<table><tr><td></td><td>QualiPaysage E132</td><td>Entretien de jardins et d'espaces verts</td></tr><tr><td></td><td>QualiPaysage H121</td><td>Habilitation routes, autoroutes et grandes infrastructures</td></tr></table>
Indication des techniciens	*Indications des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, auxquels il pourra faire appel dans le cadre de l'exécution du contrat*
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*
Autres justificatifs	
Attestation de visite de site	*Attestation dument remplie et signée par l'acheteur ou l'un de ses représentant*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Actes d'engagements	*L'acte d'engagement et ses annexes (**accord-cadre, marché subséquent 1 et marché subséquent 2**)* *Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.*
BPU	*Bordereau de prix unitaire*
DQE	*Les détails quantitatifs estimatifs (**accord-cadre, marché subséquent 1 et marché subséquent 2**)* *Chaque document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.* ***Les DQE devront être produits sous format Excel et PDF.***
Mémoire technique	*Le mémoire technique sera limité pour chaque lot suivant les indications suivantes. En complément, quel que soit le lot, le nombre de pages annexes sera limité à 30 pages.* **LOT 1** **Le mémoire est limité à 40 pages maximum (hors pages de garde,**

Document	Descriptif
	sommaire et annexes) et comporte les parties suivantes : **1 - Pertinence de l'organisation du candidat vis-à-vis du contexte** Détailler l'organisation / organigramme du groupement y compris sous-traitants éventuels suivant prestations identifiées **2 - Moyens humains et matériels et adéquation au contexte** Dimensionnement et pertinence des moyens par types de tâches, nomination des principaux interlocuteurs / présentation des CV du directeur de travaux et de son adjoint éventuel (en annexe), sous-traitants pressentis par tâches identifiées **3 - Compréhension du contexte pour l'organisation de chantier et inter-lots** Présentation des contraintes générales du projet, au regard des travaux propres du lot. Prise en compte des spécificités du projet **4 - Gestion des interfaces internes et externes** Prise en compte de la présence du tram dans l'emprise ou à proximité directe des travaux Moyens et méthodes de coordination avec les autres lots, en phase d'études d'EXE et de réalisation Modalités de travail avec les travaux bâtimentaires et concessionnaires Prise en compte des intervenants extérieurs, et particulièrement les liens avec Bordeaux Métropole Organisation, coordination inter lot et Moe / OPC assuré par le MOE / MOA / OPC IC **5 – Méthodologies d'exécution y compris gestion de planning et procédés envisagés pour les travaux** L'entreprise justifiera de sa bonne compréhension des prescriptions architecturales, paysagères et techniques en fournissant notamment des références de réalisations similaires. L'entreprise pourra détailler dans son offre certains procédés d'exécution spécifiques. - Modalités de phasage des travaux compte tenu des contraintes de maintien de la circulation et des projets connexes, permettant de dégager des pistes d'optimisation potentielle des durées de travaux et/ou de diminution de la gêne à l'usager ; il est notamment demandé de présenter spécifiquement les modalités de réalisation du carrefour Peyronnet ; - Gestion de la sécurité sur le chantier et aux abords des installations ; - Modalités de production des études d'exécution (délais notamment) et méthodes d'exécution des ouvrages et mobiliers ; - Modalités de programmation et de suivi des points d'arrêts ; - Liste des fournisseurs ; - Les fiches techniques matériaux pourront être fournies en annexe. **LOT 2** **Le mémoire est limité à 30 pages maximum (hors pages de garde, sommaire et annexes) et comporte les parties suivantes :** **1 - Pertinence de l'organisation du candidat vis-à-vis du contexte** Détailler l'organisation / organigramme du groupement y compris sous-traitants éventuels suivant prestations identifiées. **2 – Moyens humains et matériels et adéquation au contexte** Dimensionnement et pertinence des moyens par types de tâches, nomination des principaux interlocuteurs / présentation des CV du directeur de travaux et de son adjoint éventuel (en annexe). Sous-traitants pressentis par tâches identifiées **3 - Compréhension du contexte pour l'organisation de chantier et inter-lots** Présentation des contraintes générales du projet, au regard des travaux propres du lot. Prise en compte des spécificités du projet **4 - Gestion des interfaces internes et externes** Prise en compte de la présence du tram dans l'emprise ou à proximité directe des travaux Moyens et méthodes de coordination avec les lots 1 et 3, en phase d'études d'EXE et de réalisation Modalités de travail avec les travaux bâtimentaires et concessionnaires Prise en compte des intervenants extérieurs, et particulièrement les liens avec Bordeaux Métropole Organisation, coordination avec les lots 1 et 3 et avec Moe MOA **5 – Méthodologies d'exécution y compris gestion de planning et procédés envisagés pour les travaux** L'entreprise justifiera de sa bonne compréhension des prescriptions architecturales, paysagères et techniques en fournissant notamment des références de réalisations similaires. L'entreprise pourra détailler dans son offre certains procédés d'exécution spécifiques. L'entreprise développera par ailleurs les points suivants :

Document	Descriptif
	- Modalités de phasage des travaux compte tenu des contraintes de maintien de la circulation et des projets connexes - Gestion de la sécurité sur le chantier et aux abords des installations - Modalités de production des études d'exécution (délais notamment) et méthodes d'exécution des ouvrages et mobiliers - Modalités de programmation et de suivi des points d'arrêts - Liste des fournisseurs - Les fiches techniques matériaux pourront être fournies en annexe. **LOT 3** **Le mémoire est limité à 30 pages maximum (hors pages de garde, sommaire et annexes) et comportera les parties suivantes** **1 - Pertinence de l'organisation du candidat vis-à-vis du contexte** Détailler l'organisation / organigramme du groupement y compris sous-traitants éventuels suivant prestations identifiées. **2 – Moyens humains et matériels et adéquation au contexte** Dimensionnement et pertinence des moyens par types de tâches, nomination des principaux interlocuteurs / présentation des CV du directeur de travaux et de son adjoint éventuel (en annexe), sous-traitants pressentis par tâches identifiées **3 - Compréhension du contexte pour l'organisation de chantier et inter-lots** Présentation des contraintes générales du projet, au regard des travaux propres du lot. Prise en compte des spécificités du projet **4 - Gestion des interfaces internes et externes** Prise en compte de la présence du tram dans l'emprise ou à proximité directe des travaux Moyens et méthodes de coordination avec les lots 1 et 2, en phase d'études d'EXE et de réalisation Modalités de travail avec les travaux bâtimentaires et concessionnaires Prise en compte des intervenants extérieurs, et particulièrement les liens avec Bordeaux Métropole Organisation, coordination avec les lots 1 et 2 et avec Moe MOA **5 – Méthodologies d'exécution y compris gestion de planning et procédés envisagés pour les travaux** L'entreprise justifiera de sa bonne compréhension des prescriptions architecturales, paysagères et techniques en fournissant notamment des références de réalisations similaires. L'entreprise pourra détailler dans son offre certains procédés d'exécution spécifiques, notamment : - Plantations (provenance, stockage…), de suivi et d'exécution des travaux d'entretien - Fourniture, fabrication et mise en place des sols fertiles (provenance, stockage…). - Etudes et mise en œuvre des mobiliers sur mesure L'entreprise développera par ailleurs les points suivants : - Modalités de phasage des travaux compte tenu des contraintes de maintien de la circulation et des projets connexes - Gestion de la sécurité sur le chantier et aux abords des installations - Modalités de production des études d'exécution (délais notamment) et méthodes d'exécution des ouvrages et mobiliers - Modalités de programmation et de suivi des points d'arrêts - Liste des fournisseurs - Les fiches techniques matériaux pourront être fournies en annexe.
Mémoire environnemental	**10 pages maximum** L'entreprise détaillera les processus et méthode mises en œuvre pour réduire l'impact du chantier sur l'environnement : ● Gestion des déchets et des matériaux de récupération ● La méthodologie de mise en œuvre des plateformes de tri et de stockage des terres excavées ; ● L'identification des filières pressenties et seuils d'acceptation en cas d'évacuation hors site ; ● Réduction des nuisances ● Modes opératoires pour la protection des arbres **Le lot 1** veillera à développer la prise en compte de la problématique de la gestion des terres, notamment développer des propositions visant à : •Minimiser les volumes de déblais (sans modification de nivellement) •Minimiser les évacuations •Minimiser les coûts unitaires d'évacuation dans les différentes filières indiquées au BPU

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Les Cimes
2 rue Philippe Jolly
CS 41717
33081 Bordeaux Cedex
Contact : Service marchés publics

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique,

le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Prix (40%)	Prix
2. Valeur technique (55%)	Sous-critère 1 : Pertinence de l'organisation du candidat vis-à-vis du contexte (5 points) Sous-critère 2 –Moyens humains et matériels et adéquation au contexte (10 points) Sous-critère 3 - Compréhension du contexte pour l'organisation de chantier et inter-lots (10 points) Sous-critère 4 - Gestion des interfaces internes et externes (10 points) Sous-critère 5 – Méthodologies d'exécution y compris gestion de planning et procédés envisagés pour les travaux (20 points)
3. Valeur environnementale (5%)	Sous critère 1 : pertinences des mesures environnementales mises en œuvre lors de l'exécution des travaux (gestion de déchets, limitation des pollutions et des nuisances, ...) : 5 points Sous critère 2 : méthodologie spécifique pour la gestion des déblais : 5 points

Modalités de calcul des notes :

La valeur des sous critères du critère « technique » et « environnemental » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :
▪ entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
▪ entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
▪ entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
▪ entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
▪ entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
▪ disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.
Ensuite les notes des sous-critères du critère « technique » sont pondérées.
La valeur « technique » est notée sur 55, elle est le résultat de la somme des valeurs des sous critères pondérées.
La valeur « environnementale » sur 5, elle est le résultat de la somme des valeurs des sous-critères pondérées.
La valeur « prix » n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante :
La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 40, et la note d'une offre de prix P étant de 40 x P0 / P.
Le critère « prix » est noté sur 40.
La note totale sur 100 est obtenue par addition des notes des critères pondérés (« Prix » + « Valeur technique » + « Valeur environnementale).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de moins de 3 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de moins de 3 mois

Document	Descriptif
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
RIB	Relevé d'identité bancaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet
CS 21490
Bordeaux
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : bordeaux.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpo@bordeaux-euratlantique.fr ou enfin, directement

auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021